



NOTE ÉTABLIE PAR L'OFFICE DE L'EAU SUR LES REDEVANCES FIGURANT SUR LA FACTURE D'EAU DES ABONNÉS

Loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30/12/2006

JUILLET 2016

Note d'information de l'Office De l'Eau

DANS CE NUMÉRO :

POURQUOI LES REDEVANCES ?	1
QUI PAYE QUOI ?	2
LA FACTURE D'EAU : DÉTAIL DES RUBRIQUES	
A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?	3
LES AIDES ACCORDÉES	
COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES ?	4
LE 3ÈME PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION DE L'ODE POUR L'EAU	
LE COMITÉ DE BASSIN : 20 ANS D'ACTIONS POUR L'EAU	
UNE CONFÉRENCE SUR LES RIVIÈRES	

POURQUOI LES REDEVANCES ?

En application de la loi sur l'eau et selon le principe de prévention et de réparation des dommages à l'environnement, les redevances sont payées par tous les usagers de l'eau.

Leur versement permet à l'Office De l'Eau Martinique de subventionner les actions et les travaux nécessaires pour protéger les milieux aquatiques, les ressources en eau et garantir leur disponibilité.

Les redevances permettent de faire jouer la solidarité territoriale entre les usagers et les acteurs de l'eau.

L'article 161 de la Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



POLITIQUE
SOCIALE DE
L'EAU ...
LA MARTINIQUE
S'ENGAGE
DANS LA
REFLEXION

OFFICE DE L'EAU MARTINIQUE

7 Avenue Condorcet
B.P. 32
97201 Fort de France Cedex
www.eaumartinique.fr
Téléphone : 05 96 48 47 20
Télécopie : 05 96 63 23 67

Email : contact@eaumartinique.fr

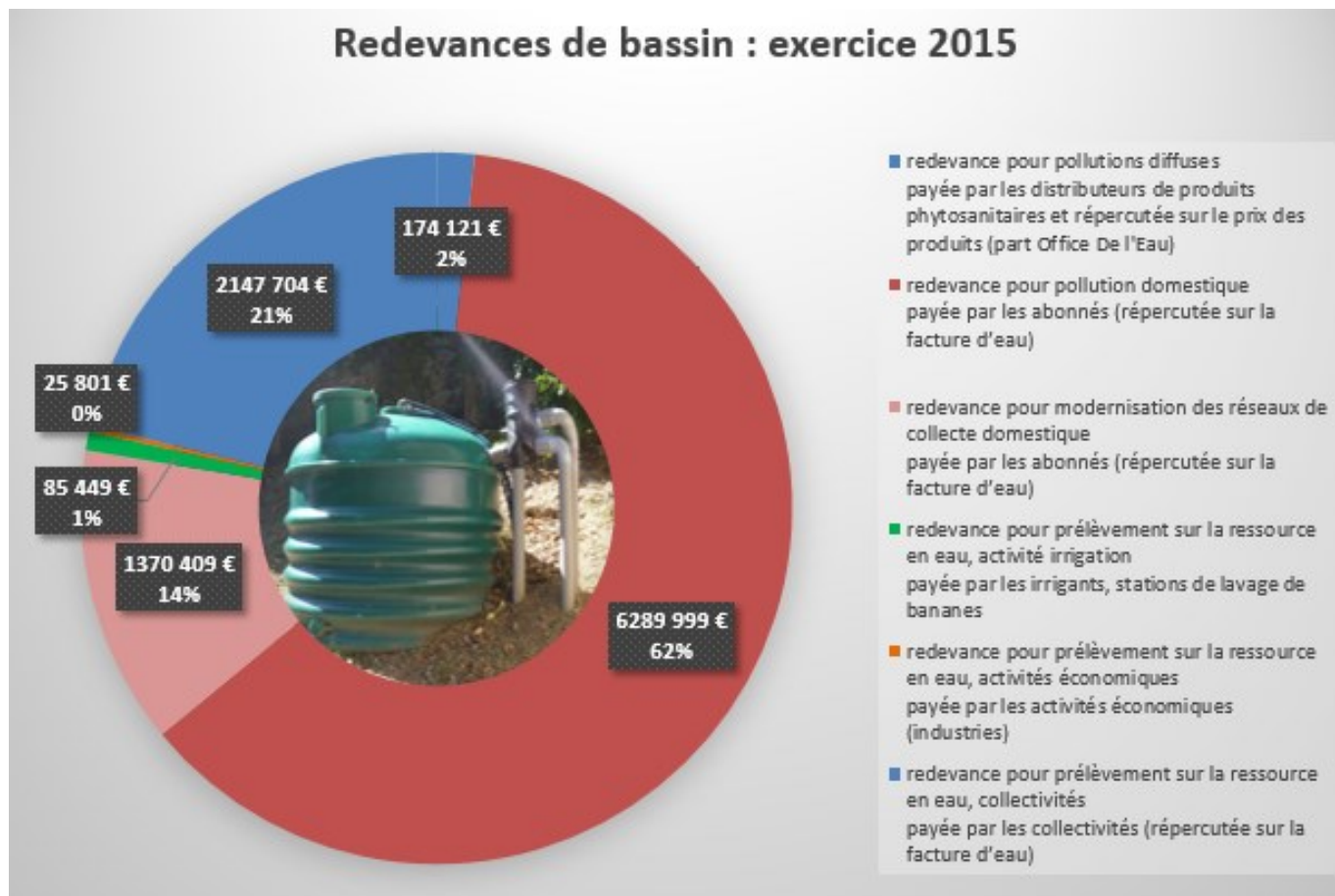


L'ODE et les services de l'eau SCNA, SCCNO, SICSM et la CACEM réalisent actuellement une étude spécifique pour mettre en œuvre une politique sociale de l'eau.

Permettre aux ménages les plus pauvres de payer leur facture en fonction de leur revenu, mieux maîtriser leur consommation pour faire des économies, étaler les paiements, établir une méthodologie de travail entre acteurs sociaux et acteurs de l'eau, etc. Une telle politique sociale de l'eau est-elle réaliste en Martinique ? Qui la finance ? Qui peut en bénéficier ? Comment la mettre en œuvre ? La réflexion est engagée, les résultats sont attendus pour septembre 2016. C'est ici l'expression d'une volonté politique locale d'appliquer la loi Brottes sur l'île. En effet, comme 50 autres collectivités françaises, la Martinique s'est engagée dans cette grande expérimentation nationale dérogeant, dans des circonstances sociales particulières, au principe « l'eau paye l'eau » de la loi sur l'eau.



QUI PAYE QUOI ?



En 2015, le montant global des redevances* (tous usages confondus) liquidé (calculé) par l'Office De l'Eau Martinique s'est élevé à 10 093 483 €, dont 9 808 112 € en provenance des factures d'eau (soit 97 %).

LA FACTURE D'EAU : DETAIL DES RUBRIQUES

FACTURE N° 211

Distribution de l'eau

Redevance investissement
Consommation
Consommation part Achat d'eau

Collecte et traitement des eaux usées

Prime Fixe
Consommation part

Organismes publics

Lutte contre la pollution (Office de l'eau)
Participation à la préservation des ressources
Modernisation des réseaux (Office de l'eau)

Total Facture**Dans la rubrique « distribution de l'eau »:**

La sous rubrique « redevance pour prélèvement sur la ressource en eau »: Cette redevance est due par l'exploitant du service, bénéficiant de l'autorisation de prélever l'eau dans le milieu naturel, le taux est de 0,05 €/m³. Cette redevance constitue donc, pour lui, une charge d'exploitation qu'il est obligé de répartir équitablement sur l'ensemble des volumes d'eau facturés aux usagers du service d'eau potable (arrêté du 10 juillet 1996 modifié – Code de l'environnement article L213-14-1 III dernier alinéa). Cette charge d'exploitation qui est ajoutée au taux de la redevance sur la facture d'eau de l'usager varie, en 2012, d'une commune à l'autre de 0,04 € à 0,07 €. Cet écart, appelé « coût du ser-

vice», sera plus au moins important en fonction de l'efficacité des services de distribution d'eau potable: efficacité du réseau de distribution (rendement de réseau), gestion des impayés, ...

Dans la rubrique « Organismes publics »:

Une première sous rubrique « redevance pour pollution de l'eau »: Cette redevance est due par les usagers du service d'eau potable. Le taux est fixé à 0,25€/m³ d'eau consommée.

Une deuxième sous rubrique « redevance pour modernisation des réseaux de collecte »:

Cette redevance est due par les usagers du service d'eau potable qui sont raccordés ou raccordables au réseau d'assainissement collectif. Le taux est fixé à 0,15€/m³ d'eau consommée.



A QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce aux redevances, l'Office De l'Eau Martinique accorde, dans le cadre de son Programme Pluriannuel d'Intervention, des **subventions aux personnes publiques** (collectivités territoriales,...) ou **privées** (acteurs industriels, agricoles, associatifs,...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau et des

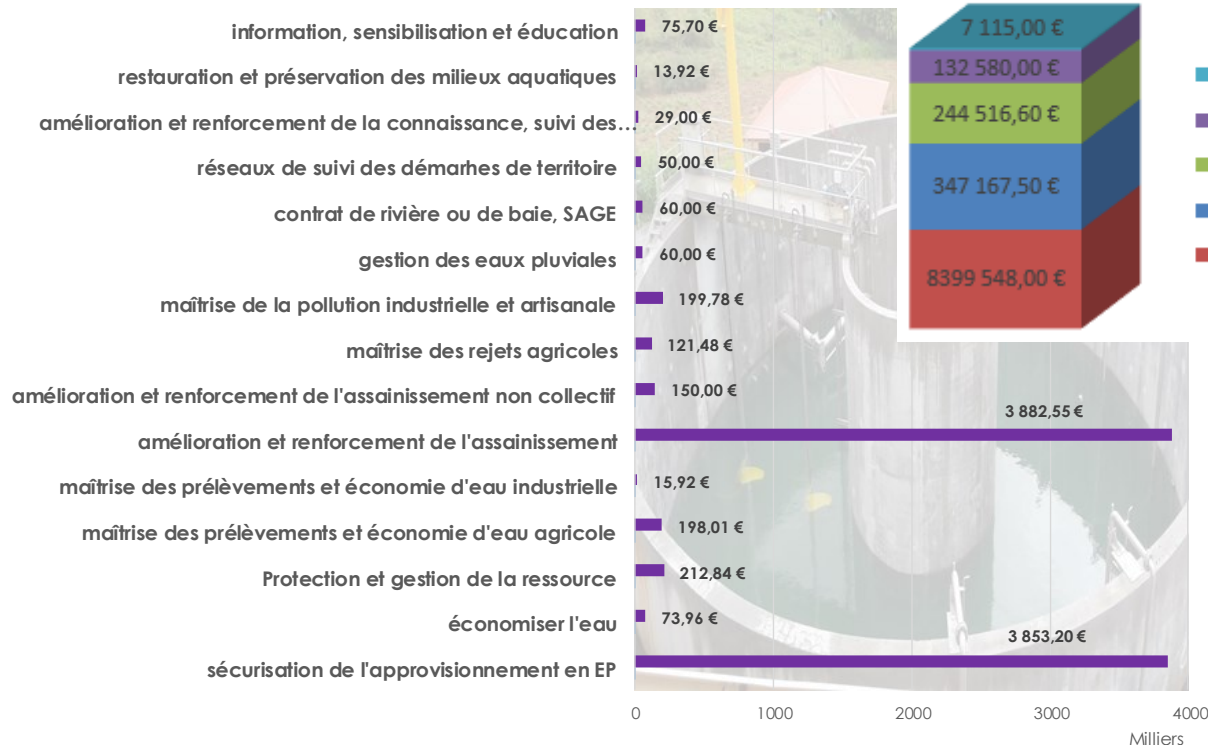
milieux aquatiques et littoraux.

Les subventions de l'ODE complètent les **financements européens** et figurent dans la rubrique « autres publics » de la contrepartie nationale.

Les actions conduites par l'Office De l'Eau Martinique grâce à ce produit des redevances sont les suivantes:

- Aides financières aux porteurs de projets : ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau,
- Etude et suivi des milieux aquatiques (réseaux de mesure de la qualité des eaux, plan chlordécone, ...),
- Accompagnement technique des acteurs (formation, conseil, ...),
- Sensibilisation des usagers (notamment en milieu scolaire),
- Information des usagers (Observatoire de l'Eau notamment).

RÉPARTITION PAR LIGNE DE PROGRAMME D'AIDE ET SECTEUR D'ACTIVITÉ



En 2015, **93 décisions** (délibérations) ont été prises en Conseil d'Administration de l'Office De l'Eau. Parmi celles-ci, on compte **4 annulations**, **1 sursis à statuer**, **2 rejets**, **8 prolongations** et **1 accord pour avance** (donc il s'agit donc de 16 décisions sans engagements financiers) ; et **77 attributions** (dont **3 compléments** et **3 subventions exceptionnelles**).

Le montant total d'attribution en 2015 s'élève à 9 130 927,10 € dont 6 435 085 € sur les crédits de 2015.

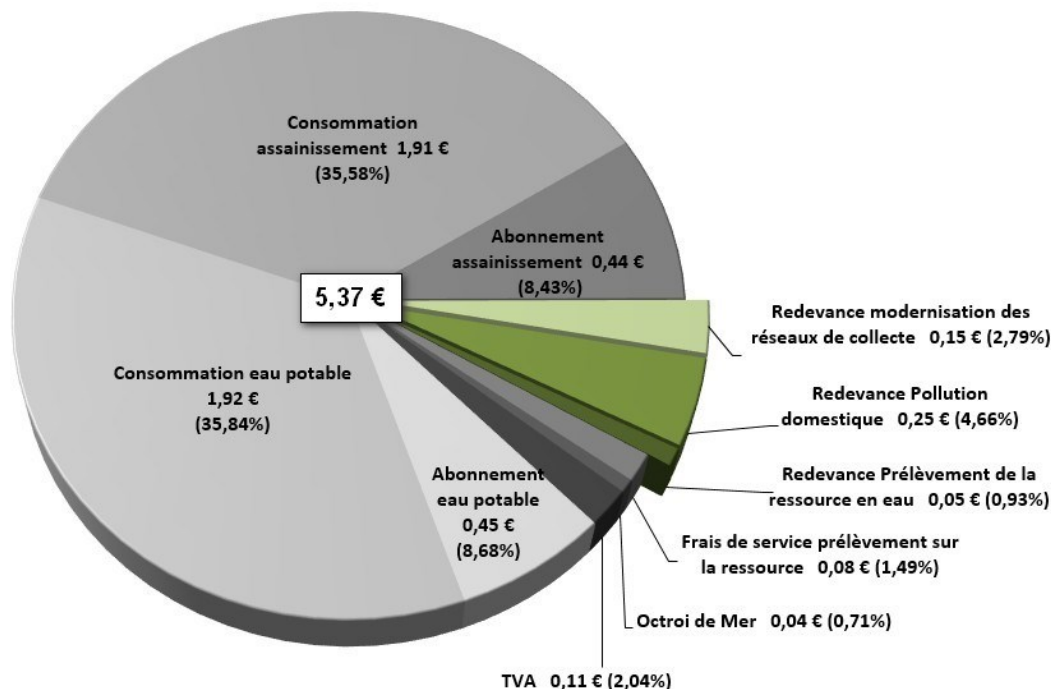


COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES ?

Au 1^{er} janvier 2016, l'impact des redevances de l'Office de l'Eau Martinique est en moyenne de 8,38% du prix du m³ sur l'ensemble du bassin Martinique*, soit environ 54 € par an pour un foyer de 4 personnes consommant 120 m³, c'est à dire 1,23 € par mois et par personne.

Prix moyen pondéré par la population, en 2015.

Source des données : Observatoire de l'Eau Martinique



LE 3ÈME PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTER- VENTION DE L'ODE

Du 18 au 29 avril 2016 se sont tenues des sessions de concertation dans le cadre de l'élaboration du troisième Programme Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2017-2022 de l'Office De l'Eau Martinique.

La première semaine, les principaux acteurs de l'eau ont été consultés : services de l'Etat, Communautés d'Agglomération, collectivités organisatrices des services d'eau et leurs exploitants, acteurs socio-économiques, gestionnaires d'espaces naturels, présidente du Comité de Bassin, président de l'Assemblée de la Collectivité Territoriale de la Martinique,...

Ces rencontres de niveau politico-stratégique ont permis de faire le point sur les ambitions, les positionnements des acteurs et leurs attentes vis-à-vis de l'O.D.E en matière de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques et littoraux pour les 6 prochaines années.

La semaine suivante, six ateliers thématiques (ressource en eau et AEP, Assainissement, information-sensibilisation, préservation des milieux, ...), conduits sous la forme de jeux de rôle, ont permis aux acteurs d'exprimer leur vision des

enjeux et priorités d'actions.

Ils ont pu également, en se mettant "dans la peau" d'agent de l'ODE, réfléchir aux modalités d'intervention que l'institution pourrait déployer au travers de son troisième programme.

Une concertation réussie puisqu'elle a donné l'opportunité à plus de 100 participants de s'exprimer pour construire ensemble le projet de 3ème PPI de l'ODE.

LE COMITÉ DE BASSIN : 20 ANS D'ACTIONS POUR L'EAU

Le Comité de Bassin est le parlement local de l'eau. Il définit et vote la politique de l'eau, que l'ODE exécute ensuite avec les autres acteurs. Tous les usagers sont représentés au Comité de Bassin (collectivités, consommateurs, association de protection de l'environnement, agriculteurs, pêcheurs, producteurs d'eau, services de l'Etat, experts scientifiques, etc). Pour en savoir plus, consulter le site de la DEAL qui assure le secrétariat de Bassin.

www.martinique.developpement-durable.gouv.fr

Le Comité de Bassin célébrera ses 20 ans en novembre 2016. Tout au long de l'année auront lieu des manifestations commémoratives placées sous la présidence d'honneur de Madeleine De Grandmaison.

UNE CONFÉRENCE SUR LES RIVIÈRES

L'ODE a organisé **une conférence sur l'eau**, et plus précisément, **les rivières de Martinique**, le 23 juin dernier. Un bilan de l'état de nos cours d'eau et des principales pollutions subies a été présenté. Ont été abordés entre autres sujets l'impact des eaux usées, les pesticides dans les rivières, ou encore, la relation des martiniquais aux rivières. Plus d'informations sur cette conférence, son déroulement et son contenu sur le site de l'Office De l'Eau Martinique:

<http://www.eaumartinique.fr>

